

# LA SITUATION DES ENTREPRISES EN FRANCE EN 2022

## *MÉTHODOLOGIE*

Ce document présente la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de l'étude « La situation financière des entreprises en 2022 : face aux crises, les entreprises résistent », Bulletin de la Banque de France n° 249/5, novembre - décembre 2023.

Cette étude sur « La situation des entreprises en France » est publiée chaque année. Tous les millésimes sont disponibles en ligne sur : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications-et-recherche/nos-principales-publications/bulletins>.

Au-delà de l'article publié dans le n° 249/5 du Bulletin de la Banque de France et du présent document, des statistiques plus détaillées, réalisées à partir de l'exploitation des données comptables du fichier FIBEN des entreprises de la Banque de France pour la période 1996-2021, sont disponibles en ligne sur : <https://webstat.banque-france.fr/#/home>

## I – Les données

Sauf mention contraire, les données utilisées dans cette étude sont issues du Fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la Banque de France. Plus spécifiquement, les éléments suivants sont mobilisés :

- **La base des comptes sociaux** : jusqu'en 2018, la Banque de France collectait principalement les comptes sociaux des unités légales dont le chiffre d'affaires excédait 0,75 million d'euros. Ce seuil de collecte est levé depuis 2019. Depuis cette date, la collecte concerne donc les entreprises résidant en France quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires.
- **Les liens financiers** : la Banque de France recense les liens financiers et analyse le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises, selon que le détenteur est lui-même une société non financière (y compris holding), une institution financière (banque, organismes de placement collectif en valeurs mobilières – OPCVM, société d'assurance), une personne physique (particulier ou salarié), l'État, ou encore une entreprise non résidente.

## II – L'échantillon d'étude

L'échantillon d'étude est constitué d'entreprises résidentes en France, soumises à l'impôt sur les sociétés et présentes dans FIBEN. Les secteurs K (activités financières, hors *holdings*), O (administration), T (activités des ménages) et U (activités extraterritoriales) sont exclus. Au final, en 2021, l'échantillon d'étude représente 98 % de l'effectif des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (calcul par rapport à des données Insee).

## III - La taille et le secteur d'activité des entreprises

Le décret d'application n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME), qui définit la notion statistique d'entreprise, précise, dans la continuité des définitions de la Commission européenne, les catégories de taille d'entreprise et les critères permettant de les déterminer. Ces derniers sont au nombre de quatre : les effectifs, le chiffre d'affaires, le total de bilan et, implicitement, les liens financiers reliant des unités légales. Rappelons ici qu'une unité légale est une entité juridique identifiée par un numéro Siren.

Les trois premiers critères sont appréciés au niveau de chaque entreprise entendue comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, jouissant d'une certaine autonomie de décision (définie à partir des liens financiers). On retient un lien financier lorsqu'il correspond à une détention d'au moins 50 % du capital d'une unité légale.

Les entreprises peuvent donc être mono-unité légale ou bien se composer d'un ensemble d'unités légales. Lorsqu'une entreprise se compose de plusieurs unités légales, les comptes sociaux des unités légales constitutives sont agrégés pour définir l'« entreprise ». Cette démarche ne renvoie pas à une consolidation des comptes et peut faire apparaître des doubles comptes entre unités d'une même entreprise. Certaines variables sont cependant retraitées des doubles comptes de façon statistique (cf. la note méthodologique citée dans l'annexe 1).

Les tailles sont définies comme suit :

- **les microentreprises** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 10 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€ ;
- **les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises**, sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, et qui ne sont pas des microentreprises ;

- **les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- **les grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

**Le secteur d'activité** repose sur la nomenclature agrégée 2008, elle-même issue de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008).

Dans le cas d'une entreprise multi-unités légales, le secteur est déterminé à partir d'un regroupement par secteur des unités légales. Le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en matière de chiffre d'affaires, à condition que celui-ci excède 50 %. Dans le cas contraire, le classement est effectué sur le critère des effectifs, toujours à condition que le poids dépasse 50 %. À défaut, on revient au classement par chiffre d'affaires, en retenant le secteur dont la part est la plus forte.

## IV – Méthodologie

### ▪ Retraitements et présence de « doubles comptes »

L'analyse s'appuie sur les comptes sociaux des unités légales. La définition de l'entreprise, au sens de la loi LME, implique la prise en compte de l'ensemble des unités légales liées (y compris les *holdings*) dont les comptes sociaux sont agrégés. L'existence de flux intragroupes se traduit ainsi lors de l'agrégation des bilans et comptes de résultat par l'enregistrement de doubles comptes susceptibles d'altérer la pertinence de plusieurs agrégats (chiffre d'affaires, revenu global, capitaux propres, endettement, participations, *etc.*), et par conséquent d'influer sur les ratios établis à partir de ces agrégats. Par exemple, l'endettement financier comporte à la fois celui de la *holding* qui emprunte pour financer sa filiale et celui de sa filiale qui en est le bénéficiaire final. De même, les prises de participations dans d'autres sociétés sont comptabilisées plusieurs fois dans les capitaux propres agrégés. Le retraitement des doubles comptes a pour objectif de réduire les effets des relations intragroupes.

Les retraitements sont effectués par une procédure automatisée au niveau de chaque entreprise :

- ils ne portent que sur les entreprises composées de plusieurs unités légales et dont la maison mère réside en France ;
- ils concernent les agrégats financiers suivants : l'endettement financier, les capitaux propres, les revenus et charges financiers, la trésorerie active et les participations et créances rattachées à des participations.

#### 1. Endettement financier

##### - Méthode pour les études publiées avant 2013

La correction était faite par retraitement de postes du passif, venant en déduction de l'ensemble des dettes financières agrégées. Concrètement, pour toute entreprise dont la maison mère réside en France, il s'agissait de tout ou partie des deux postes de la liasse fiscale contenant les dettes intragroupe, à savoir le poste « Groupe et associés » (VI) ainsi qu'un extrait du poste « Emprunts et dettes financières divers » (DV). Les résultats du retraitement étaient imparfaits, notamment en raison du fait que l'extrait du poste DV devenait de moins en moins renseigné<sup>1</sup>.

##### - Les améliorations apportées en 2013

<sup>1</sup> Cet extrait de DV était initialement un poste spécifique, collecté dans la « Centrale des bilans » (CDB) de la Banque de France. Avec la suppression de la CDB en 2009, la collecte de ce poste est devenue moins systématique.

Afin de corriger les pertes d'information concernant la détermination des dettes intragroupe, le retraitement proposé maintenant repose sur les contreparties à l'actif de la maison mère (ou des *holdings* et des activités de sièges sociaux pour les filiales de société étrangère), à savoir les prêts (poste BF de la liasse fiscale), nets des amortissements et provisions (postes BF – BG), les créances rattachées à des participations nettes des amortissements et provisions (postes BB – BC), ainsi que les créances sur le groupe et les associés (poste VC). Ce choix s'explique par le fait que ces postes de la liasse fiscale sont obligatoirement servis, contrairement à l'extrait de la ligne DV évoqué ci-dessus.

Ce retraitement reste imparfait. En particulier, le poste BF de la liasse fiscale se compose également de prêts participatifs, de prêts aux personnels et de prêts aux associés qui ne se retrouvent pas nécessairement au passif en DV groupes et associés. Il conviendrait idéalement de mesurer ce que représente le poste BF et d'examiner concrètement sa contrepartie au passif des bénéficiaires.

La part à court terme de cet endettement (trésorerie de passif) est retraitée en fonction des créances à moins d'un an sur le groupe et les associés (poste VC à moins d'un an).

Le retraitement est plafonné à hauteur du montant des autres dettes (hors dettes bancaires et obligataires) de chaque entreprise.

## **2. Capitaux propres**

Ceux de la société mère sont amputés des autres participations, nettes des provisions, comptabilisées à son actif. Ce retraitement est plafonné à hauteur du montant des capitaux propres de la maison mère.

Pour les études publiées depuis 2013, on a élargi le retraitement aux filiales de sociétés étrangères en faisant porter l'ajustement sur la ou les unités légales classées en *holdings* ou activités de sièges sociaux (les capitaux propres de celles-ci sont amputés des participations nettes des provisions, comptabilisées à leur actif). Des biais demeurent suite à cette correction :

- les montants retraités sont sous-estimés car les filiales sont toutes placées au même rang alors qu'il faudrait en toute logique multiplier les retraitements en fonction du rang de ces filiales. Autrement-dit, on se borne à éliminer les titres détenus par la tête de groupe mais pas ceux détenus par les sous *holdings* intermédiaires ;
- ils sont en revanche surestimés lorsque les participations portent sur des entités absentes de l'échantillon et n'ayant pas vocation à être retraitées ;
- le retraitement conduit par ailleurs à réduire les capitaux propres du montant de l'écart d'acquisition. En comptabilité consolidée, la constatation de l'écart est un impératif comptable. Il n'est pas imputé en moins sur les capitaux propres alors que dans le retraitement proposé ici, il l'est (dans la limite du plafond).

## **3. Revenus et charges financiers**

Les dividendes et intérêts versés par les filiales à leur maison mère sont neutralisés. L'information est approchée en déduisant de l'ensemble des revenus financiers de chaque entreprise multi-unités légales les dividendes versés par les filiales (postes ZE et ZF de la liasse fiscale) et les autres intérêts et produits assimilés (poste GL) perçus par la société mère. En contrepartie, les montants versés par les filiales sont réduits du même montant. Le retraitement des charges d'intérêts est plafonné à hauteur des charges d'intérêts versés par l'entreprise.

Pour les études publiées à partir de 2013, le retraitement a été élargi aux filiales de sociétés étrangères en faisant porter l'ajustement sur la ou les unités légales classées en *holdings* ou activités de sièges sociaux.

## **4. Trésorerie à l'actif**

La part à moins d'un an des créances sur le groupe et les associés est neutralisée lorsqu'il s'agit de créances sur des entités incluses dans l'échantillon. Par convention et pour équilibrer le bilan

« fonctionnel », la somme retraitée est estimée par le montant retraité dans l'endettement financier à moins d'un an.

## 5. Participations et créances rattachées à des participations

Elles sont également neutralisées lorsqu'elles concernent d'autres entités de l'échantillon ; par convention et pour équilibrer le bilan fonctionnel, les autres actifs immobilisés sont ajustés du même montant que celui retraité, côté ressources, pour les capitaux propres et la part à plus d'un an des dettes.

### ▪ Les principales limites des retraitements opérés

Les retraitements comportent des limites liées au périmètre non exhaustif de la base FIBEN, à la diversité des modes d'organisation au sein des groupes et à leur dimension internationale :

- certaines filiales étant absentes de FIBEN (non résidentes ou en deçà du seuil de collecte du bilan), les retraitements effectués sont parfois surestimés ;
- les filiales sont toutes placées au même niveau (un seul rang), alors qu'en réalité certaines sont de rang inférieur ; les retraitements sont par conséquent sous-estimés et devraient être différenciés selon le rang de chacune des filiales ;
- les ajustements ne portent pas sur les opérations d'exploitation (chiffre d'affaires, créances clients et dettes fournisseurs).

**Le seul objectif de ces retraitements est de réduire au mieux les effets des doubles comptes. Ces ajustements sont partiels et ne sauraient se substituer à une réelle consolidation des comptes<sup>2</sup>.**

### ▪ Indicateur statistique et traitement de l'échantillon

**Le ratio moyen** rapporte la somme des numérateurs à celle des dénominateurs. Il s'interprète aussi comme une moyenne pondérée (par le dénominateur) de ratios individuels. Soit  $X_i$  le numérateur et  $Y_i$  le dénominateur d'un ratio pour une entreprise  $i$  appartenant à une population de  $n$  entreprises.

$$RM = \frac{\sum_{i=1}^n X_i}{\sum_{i=1}^n Y_i} = \sum_{i=1}^n \left( \frac{Y_i}{\sum_i Y_i} \right) \times \left( \frac{X_i}{Y_i} \right)$$

L'échantillon ne fait l'objet d'aucun redressement statistique. Le taux de couverture de 83 % (cf. supra) est en effet considéré satisfaisant. Les ratios de structure sont présentés sur un échantillon non cylindré tandis que les ratios de variation sont calculés sur un échantillon cylindré<sup>3</sup>.

Les calculs sont réalisés à partir de données exprimées en valeur nominale, c'est-à-dire en euros courants.

---

<sup>2</sup> Seuls des comptes consolidés établis au niveau territorial France pour chacune des entreprises permettraient de corriger proprement ces doubles comptes. Les grands groupes établissent les comptes consolidés, mais ceux-ci intègrent l'ensemble des filiales, y compris les unités non résidentes.

<sup>3</sup> Le cylindrage d'un échantillon consiste à ne retenir que les entreprises présentes deux années consécutives. Pour le calcul de la variation des dépenses d'investissement on utilise un échantillon cylindré, réduit aux seules entreprises pour lesquelles la variable est renseignée pour deux années consécutives (double cylindrage). Dans le cas d'un échantillon non cylindré, le nombre d'entreprises varie d'un exercice à l'autre.

## La méthode d'analyse financière : Les principaux ratios utilisés

<b>RENDEMENT</b>	
Taux de variation du chiffre d'affaires.....%	Chiffre d'affaires (Année N) / Chiffre d'affaires (N-1) -1
Taux de variation de la valeur ajoutée.....%	Valeur ajoutée (Année N) / Valeur ajoutée (N-1) -1
Taux d'exportation.....%	Chiffre d'affaires à l'exportation / Chiffre d'affaires
Rendement de la main-d'œuvre..... K€	Valeur ajoutée (non retraitée des charges de personnel extérieur) / effectifs permanents
Rendement du capital d'exploitation.....%	Valeur ajoutée /capital d'exploitation
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Taux d'investissement d'exploitation.....%	Investissements d'exploitation /valeur ajoutée
Taux d'autofinancement.....%	Autofinancement / investissement d'exploitation
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>	
Poids des BFR d'exploitation en jours de CA..... J	Besoins en fonds de roulement d'exploitation / chiffre d'affaires HT * 360
Poids du crédit interentreprises en jours de CA..... J	Solde du crédit interentreprises / chiffre d'affaires HT* 360
Poids des stocks en jours de CA..... J	Stocks / chiffre d'affaires HT* 360
Délais de règlement clients en jours de CA..... J	Clients - avances et acomptes reçus + effets escomptés / chiffre d'affaires, taxes comprises * 360
Délais de règlement fournisseurs en jours d'achats..... J	Fournisseurs - avances et acomptes versés / achats et charges externes, taxes comprises * 360
<b>RÉSULTATS ET RENTABILITÉ</b>	
Taux de marge	Excédent brut d'exploitation /valeur ajoutée
Rentabilité brute du capital d'exploitation..... %	Excédent brut d'exploitation / capital d'exploitation
Rentabilité nette du capital d'exploitation..... %	Excédent net d'exploitation / capital d'exploitation
Rentabilité financière des capitaux propres..... %	Capacité d'autofinancement nette / capitaux propres appelés
Rentabilité nette des capitaux propres..... %	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) / capitaux propres appelés
<b>RÉPARTITION DU REVENU GLOBAL</b>	
Personnel..... %	Charges de personnel et participation / revenu global
État..... %	Impôts et taxes + impôts sur les sociétés / revenu global
Prêteurs..... %	Intérêts et charges assimilées + quote-part frais financiers des loyers de crédit-bail / revenu global
Actionnaires et associés..... %	Dividendes / revenu global
Taux d'épargne..... %	Autofinancement / revenu global
<b>STRUCTURE FINANCIÈRE</b>	
Poids des capitaux propres appelés..... %	Capitaux propres appelés / total des ressources
Taux d'endettement financier brut (sur capitaux propres)... %	Endettement financier brut / capitaux propres appelés
Taux d'endettement financier net (sur capitaux propres) ... %	Endettement financier net / capitaux propres appelés
Endettement bancaire sur valeur ajoutée..... %	Endettement bancaire / valeur ajoutée
Part des dettes bancaires dans l'endettement financier..... %	Dettes bancaires/endettement financier
Part des obligations dans l'endettement financier..... %	Obligations/endettement financier
Part des autres emprunts dans l'endettement financier..... %	Autres emprunts / endettement financier
Part du groupe et des associés (inférieure à un an) dans l'endettement financier..... %	Dettes auprès du groupe et des associés inférieure à un an / endettement financier
Part des concours bancaires courants dans l'endettement bancaire..... %	Concours bancaires /endettement bancaire
<b>SOLVABILITÉ ET AUTONOMIE FINANCIÈRE</b>	
Coût apparent de l'endettement..... %	Intérêts et charges assimilées + quote-part frais financiers des loyers de crédit-bail / endettement financier
Capacité d'endettement..... %	Capacité d'autofinancement / endettement financier
Poids des intérêts dans l'excédent brut global..... %	Intérêts et charges assimilées + quote-part frais financiers des loyers de crédit-bail / Excédent brut global

## Lexique des principales notions utilisées

<b>Autofinancement</b>	Capacité d'autofinancement – Dividendes – autres répartitions
<b>Autres emprunts</b>	Emprunts et dettes financiers divers + Avances conditionnées + Dettes groupe et associés > 1 an
<b>Besoins en fonds de roulement d'exploitation (BFRE)</b>	Stocks (matières premières, approvisionnement) + Encours de production de biens + Encours de production de services + Stocks de produits intermédiaires et finis + Stocks de marchandises + Créances clients et comptes rattachés + Avances et acomptes versés sur commande – Avances et acomptes reçus sur commandes en cours – Dettes fournisseurs et comptes rattachés + Effets portés à l'escompte non échus + Créances personnel et comptes rattachés + Créances sécurité sociale et autres organismes sociaux + Créances État TVA + Créances État autres impôts + Créances État divers + Charges constatées d'avance – Dettes Personnel et comptes rattachés – Dettes Sécurité Sociale et autres organismes sociaux – Dettes État TVA – Dettes obligations cautionnées – Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer – Dettes État autres impôts – Produits constatés d'avance
<b>Capacité d'autofinancement</b>	Excédent brut global – Intérêts et charges assimilées – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise – Impôt sur les bénéfices – Quote-part estimée frais financiers des loyers de crédit-bail + Charges à répartir
<b>Capacité nette d'autofinancement</b>	Capacité d'autofinancement – Charges de maintien du potentiel de production (renouvellement de l'outil productif et couverture des risques d'exploitation)
<b>Capital d'exploitation</b>	Immobilisations d'exploitation + Besoins en fonds de roulement d'exploitation
<b>Capitaux propres appelés</b>	Capital social + Primes d'émission, de fusion, d'apport... + Écarts de réévaluation + Réserve légale + Réserves statutaires ou contractuelles + Réserves réglementées + Autres réserves + Report à nouveau + Résultat de l'exercice + Subventions d'investissement + Provisions réglementées – Capital souscrit non appelé – Primes de remboursement des obligations
<b>Charges de personnel</b>	Charges de personnel lié à l'entreprise (salaires, traitements et charges sociales) + charges de personnel extérieur
<b>Solde du crédit interentreprises</b>	Créances clients et comptes rattachés + Avances et acomptes versés sur commandes – Avances et acomptes reçus sur commandes en cours – Dettes fournisseurs et comptes rattachés + Effets portés à l'escompte non échus
<b>Crédits bancaires courants</b>	Concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP + Effets portés à l'escompte et non échus
<b>Dettes bancaires (à MLT)</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit – Concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	Dettes bancaires à MLT + Crédits bancaires courants + Engagement de crédit-bail mobilier et immobilier
<b>Endettement financier brut</b>	Obligations + Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + Autres emprunts + Dettes groupe et associés (part à moins d'un an)
<b>Endettement financier net</b>	Endettement financier – Trésorerie actif
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	Chiffre d'affaires HT (vente de marchandises + production vendue de biens + production vendue de services) + Production stockée

	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Production immobilisée</li> <li>+ Subventions d'exploitation</li> <li>- Achats de marchandises</li> <li>- Variation de stock (marchandises)</li> <li>- Achats de matières premières et autres approvisionnements</li> <li>- Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</li> <li>- Autres achats et charges externes</li> <li>+ Charges de personnel extérieur à l'entreprise</li> <li>+ Loyers de crédit-bail mobilier</li> <li>+ Loyers de crédit-bail immobilier</li> <li>- Salaires et traitements</li> <li>- Charges sociales</li> <li>- Charges de personnel extérieur à l'entreprise</li> <li>- Impôts, taxes et versements assimilés</li> <li>+ Autres produits d'exploitation</li> <li>- Autres charges d'exploitation</li> </ul>
<b>Excédent brut global</b>	Excédent brut d'exploitation + Opérations hors exploitation
<b>Excédent net d'exploitation</b>	Excédent brut d'exploitation - Dotations aux amortissements sur immobilisations - Dotations aux provisions sur immobilisations - Dotations aux provisions sur actif circulant - Dotations aux provisions pour risques et charges - Quote-part estimée amortissement des loyers crédit-bail mobilier et immobilier + Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges d'exploitation
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	Investissements corporels + Autres postes d'immobilisations incorporelles
<b>Investissements d'exploitation</b>	Investissements corporels et incorporels + Nouveaux engagements de crédit-bail contractés dans l'année, hors quote-part <i>ad hoc</i> des frais financiers
<b>Obligations</b>	Emprunts obligataires convertibles + Autres emprunts obligataires + Produits des émissions de titres participatifs
<b>Opérations hors exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Bénéfice attribué ou perte transférée</li> <li>- Perte supportée ou bénéfice transféré</li> <li>+ Total des produits financiers</li> <li>- Reprises sur provisions, transfert de charges financières</li> <li>- Différences négatives de change</li> <li>- Charges nettes sur cessions de VMP</li> <li>+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion</li> <li>- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</li> <li>+ Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges d'exploitation</li> <li>- Reprises sur provisions d'exploitation</li> <li>+ Reprises sur provisions, transfert de charges financières</li> <li>- Reprises sur provisions financières</li> <li>+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnelles</li> <li>- Reprises sur provisions exceptionnelles</li> <li>- Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)</li> </ul>
<b>Revenus répartis (ou revenu global)</b>	Valeur ajoutée + Subventions d'exploitation + Charges à répartir + Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation + Opérations hors exploitation
<b>Stocks</b>	Stocks (matières premières, approvisionnements) + Encours de production de biens + Encours de production de services + Stocks de produits intermédiaires et finis + Stocks de marchandises
<b>Total des emplois</b>	Capitaux investis + Besoins en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE) + Trésorerie actif
<b>Total des ressources</b>	Financement propre + Endettement
<b>Trésorerie actif</b>	Disponibilités + Valeurs mobilières de placement (VMP) + Avances de trésorerie au « groupe et associés »
<b>Valeur ajoutée</b>	Chiffre d'affaires nets + Production stockée + production immobilisée - achats de marchandises - variations de stocks marchandises - achats de matières premières - variations de stocks - autres achats et charges externes + loyers de crédit bail mobilier + loyers de crédit bail immobilier + charges de personnel extérieur